

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou
Frédéric Henriot
Ariane Wachthausen
Alexis Midol-Monnet
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

Absents : 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-59 SPORTS - TARIFICATION ET ORGANISATION : BEBES NAGEURS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu la circulaire n° 75 141 du 3 juin 1975 - Initiation des très jeunes enfants en milieu aquatique,

Vu la délibération n° 2008-130 portant sur la mise en place d'un nouveau service « Bébés Nageurs » à la piscine municipale avec tarification et adoption d'un règlement intérieur,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité qui s'est tenue le 20 juin 2022,

Considérant qu'il y a lieu de fixer de nouvelles règles de fonctionnement et de modifier la tarification de l'activité « bébés nageurs » se déroulant dans le bassin de familiarisation du Stade Nautique d'Orsay,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** les nouvelles règles d'inscriptions des séances « bébés nageurs »,
- **Approuve** la tarification telle qu'elle suit, 10,50 € la séance pour les orcéens et 12,00€ la séance pour les non-orcéens,
- **Adopte** le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe,
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 1^{er} JUIL 2022
et de la publication le 1^{er} JUIL 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

